

Département de l'Eure-et-Loir

Chartres Métropole

Traitement et Valorisation

# DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAINVILLIERS

PIECE N°1 : PRESENTATION DU PROJET ET JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL

*Commune de Mainvilliers – Septembre 2023*



CHARTRES MÉTROPOLE  
TRAITEMENT ET  
VALORISATION

## SOMMAIRE

1. Avant-Propos.....	3
2. Eléments de contexte.....	4
2.1. Chartres Métropole.....	4
2.2. Mainvilliers.....	4
2.3. Le porteur de projet : Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV).....	5
3. Présentation du projet de plateforme de mise en balles des déchets ménagers.....	7
3.1. Les objectifs du projet.....	7
3.2. La localisation du projet.....	7
3.3. Les plans d'architecte.....	10
4. Justification de l'intérêt général.....	16
5. Justification du choix du site.....	17

## 1. Avant-Propos

Le présent document constitue la notice de présentation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Mainvilliers (28).

Dans le cadre de la réalisation d'une extension du centre de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire de Mainvilliers, il est nécessaire de mettre en compatibilité le PLU de la commune par une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération.

Le projet induisant la procédure de déclaration de projet vise à modifier le classement d'une parcelle agricole située en zone naturelle (N) en zone en vocation d'activités économiques (UE) afin de permettre sa réalisation, ainsi que la modification des règles de stationnement applicables à la zone UE pour en réduire le nombre.

Cette note a pour objet de présenter le projet de création d'une plateforme de mise en balles de déchets ménagers et d'en justifier son intérêt général et constitue le premier des deux documents composant le dossier de déclaration de projet. Il présente dans le détail le contexte territorial dans lequel s'inscrit ce projet, ses objectifs et les motifs qui en font un projet d'intérêt général.

**La notion d'intérêt général constitue une condition indispensable de mise en œuvre de la mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet.**

Un dossier de présentation du projet d'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets par la création d'une plateforme de mise en balles de déchets ménagers a été soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du Centre-Val de Loire pour examen au cas par cas.

La décision N°MRAe 2023-4160 après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme a été prise de ne pas soumettre le projet de mise en compatibilité du PLU de Mainvilliers à évaluation environnementale.

Ainsi, ce document n'est accompagné que d'une seconde notice présentant et justifiant les modifications apportées au plan local d'urbanisme.

## 2. Éléments de contexte

### 2.1. Chartres Métropole

La commune de Mainvilliers est membre de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, en Eure-et-Loir.

Le territoire a fortement évolué ces dernières années, passant de 7 communes urbaines en 2010 à 47 communes urbaines, péri-urbaines et rurales en 2013 suite à différentes fusions d'intercommunalités et aux demandes d'adhésion de nouvelles communes.

En 2015, les communes de Vérigny et Mittainvilliers fusionnent. La métropole comptait alors 46 communes. 21 communes limitrophes étaient candidates pour entrer, si possible en 2017, dans Chartres métropole.

20 nouvelles communes ont finalement intégré l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

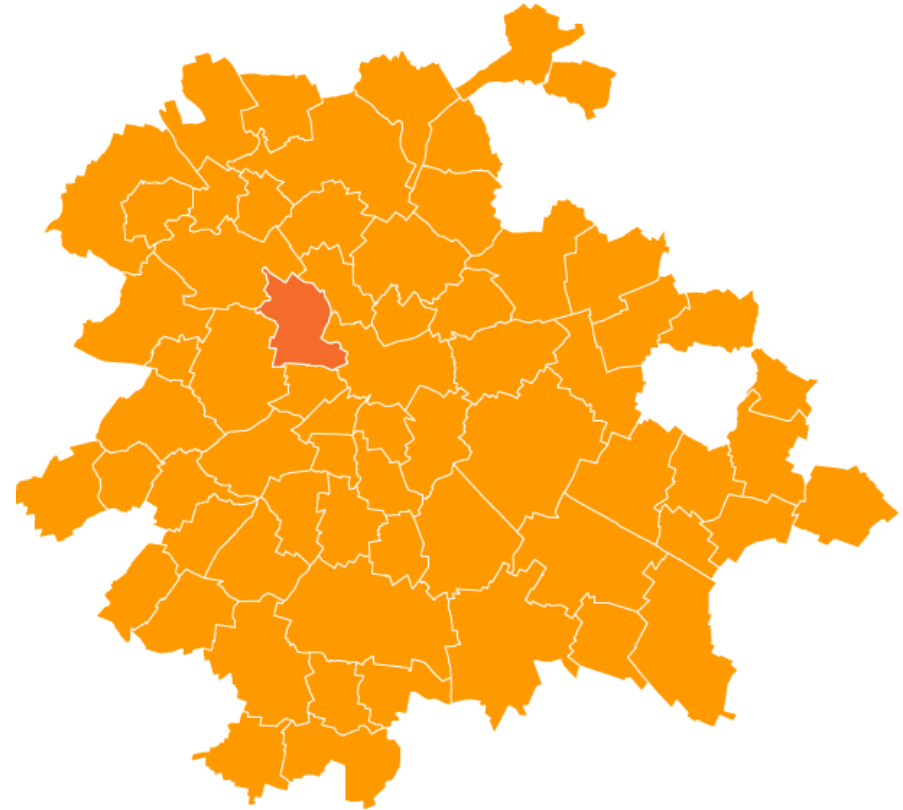


Figure 1 : Périmètre de Chartres Métropole (Mainvilliers apparaît en orange foncé)

### 2.2. Mainvilliers

Située sur la rive gauche de l'Eure, Mainvilliers s'inscrit dans l'ouest de l'agglomération chartraine. Le Parc Naturel Régional du Perche est à environ 45 km à l'ouest, celui du Gâtinais Français à 70 km à l'est et la forêt de Rambouillet à 45 km au nord-ouest.

Mainvilliers bénéficie d'une bonne desserte routière constituée des RD 905, 105, 939 et 24. Ce réseau lui assure la liaison avec les communes voisines de l'agglomération. Par ailleurs, sa proximité avec l'A11 et la gare de Chartres lui permettent d'atteindre Paris en moins de 1h15.

En pleine Beauce, les deux-tiers de son territoire sont occupés par des champs agricoles à vocation céréalière.

Elle compte 11 087 habitants en 2018 et présente une dynamique de croissance de sa population.



Figure 2 : Situation géographique de Mainvilliers

### 2.3. Le porteur de projet : Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV)

La régie Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV), permet à l'agglomération d'optimiser le traitement et la valorisation des déchets et de créer de nouvelles synergies avec ses partenaires.

L'établissement public industriel et commercial (EPIC) Chartres métropole Traitement et Valorisation (CMTV) est né de la volonté de Chartres métropole de maîtriser les moyens d'exploitation de ses services publics. Ses outils, dont l'usine d'incinération située à Mainvilliers, accompagnent le développement du bassin de vie, tout en préservant ses ressources et son environnement.



Figure 3 : Vue aérienne du Centre de traitement et de valorisation des déchets à Mainvilliers

« Des collectivités voisines ont dès le départ souhaité coopérer avec Chartres métropole et ainsi mutualiser leurs moyens, expose Annick Lhermitte, présidente de la régie CMTV. Il s'agit du SICTOM de Brou, Bonneval, Illiers (BBI), du SICTOM de Nogent-le-Rotrou, et du SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches. Nous pouvons ainsi optimiser le traitement et la valorisation de l'ensemble de nos déchets. »

Chartres métropole traitement et valorisation, opérant sous forme d'une régie, a été créé le 15 octobre 2018 par décision du Conseil communautaire de Chartres métropole. Son activité a débuté le 1er janvier 2019.

La régie CMTV gère l'usine d'incinération ou usine de valorisation énergétique (UVE) située à Mainvilliers, ainsi que les quais des transferts situés à Mainvilliers, Dangeau et Nogent-le-Rotrou. Ces quais sont essentiels afin de regrouper les ordures ménagères, et donc de limiter les transports. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers l'UVE tandis que les journaux, papiers et emballages suivent une autre filière, vers un centre de tri.

Au-delà de cette indispensable organisation entre territoires, c'est maintenant l'ensemble des acteurs économiques du territoire de l'agglomération qui a accès à cet équipement, soit directement, soit via leurs collecteurs.

Actuellement, la combustion des déchets à l'UVE permet d'alimenter en électricité 36 000 foyers du bassin de vie chartrain.

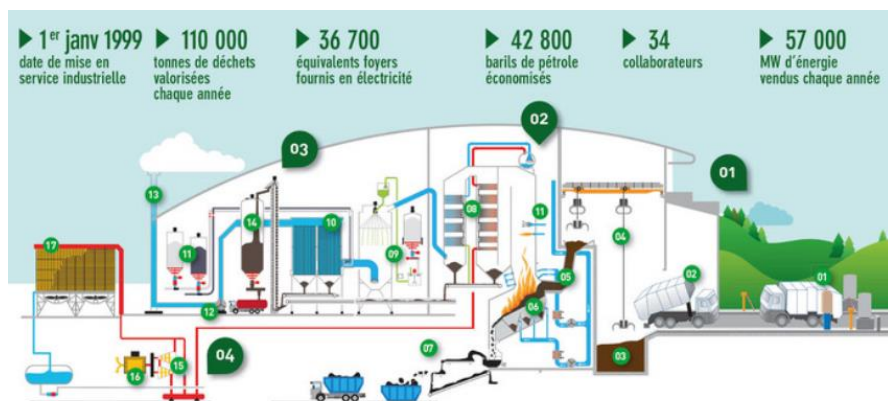


Figure 4 : Schéma de fonctionnement et données clés



### 3. Présentation du projet de plateforme de mise en balles des déchets ménagers

#### 3.1. Les objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'une plateforme permettant la mise en balles d'ordures ménagères et assimilés et le stockage de 18 000 balles, soit 15 000 tonnes de déchets ménagers.

La réalisation de ce projet permettra de ne pas recourir à l'évacuation de déchets en dehors du site avec un risque d'enfouissement et de lisser la gestion des déchets en fosse de l'Unité de Valorisation Énergétique pendant les périodes d'arrêt technique et de travaux majeurs tels que la mise en conformité liée aux Brefs Incinération.

#### 3.2. La localisation du projet

Le site est localisé au nord-ouest de Mainvilliers, en continuité nord-est du centre de valorisation et de traitement des déchets et à l'est de la station d'épuration.

Il prend place sur des parcelles agricoles mais ne segmente pas celles-ci. En effet, le site est localisé en bordure de la matrice agricole.

Il est également situé à proximité du Couasnon et de sa vallée boisée, qui vient se jeter plus à l'est dans la vallée de l'Eure.

Le site est relativement éloigné des espaces habités. En effet, les premières habitations sont situées à plus de 600 mètres (hameau de Seresville). Seule une ferme isolée est présente à moins de 500 mètres (390m), protégée visuellement par la vallée du Couasnon et ses boisements.

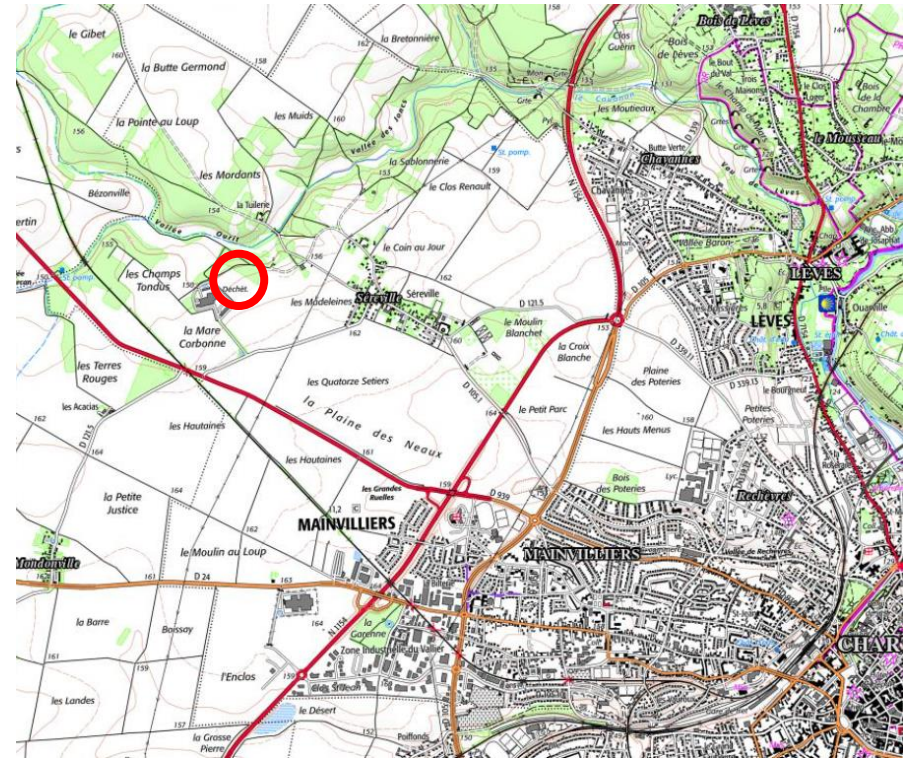


Figure 5 : Localisation du projet au nord-ouest de Mainvilliers



Figure 6 : Parcelle agricole concernée par le projet

Le projet est situé sur 3 parcelles différentes, appartenant toutes les 3 à Chartres Métropole qui les mettra à dispositions pour CMTV.

Il s'agit de la parcelle agricole ZL 281 et des parcelles ZL 282 et ZL 305 relatives à un chemin rural et situées à la limite de l'unité de valorisation énergétique. Il est prévu le déplacement du chemin rural le long de la parcelle 281 afin de contourner le périmètre du projet.







*Figure 7 - Vue du site depuis l'unité de valorisation des déchets*

Les superficies des parcelles concernées sont présentées ci-dessous :

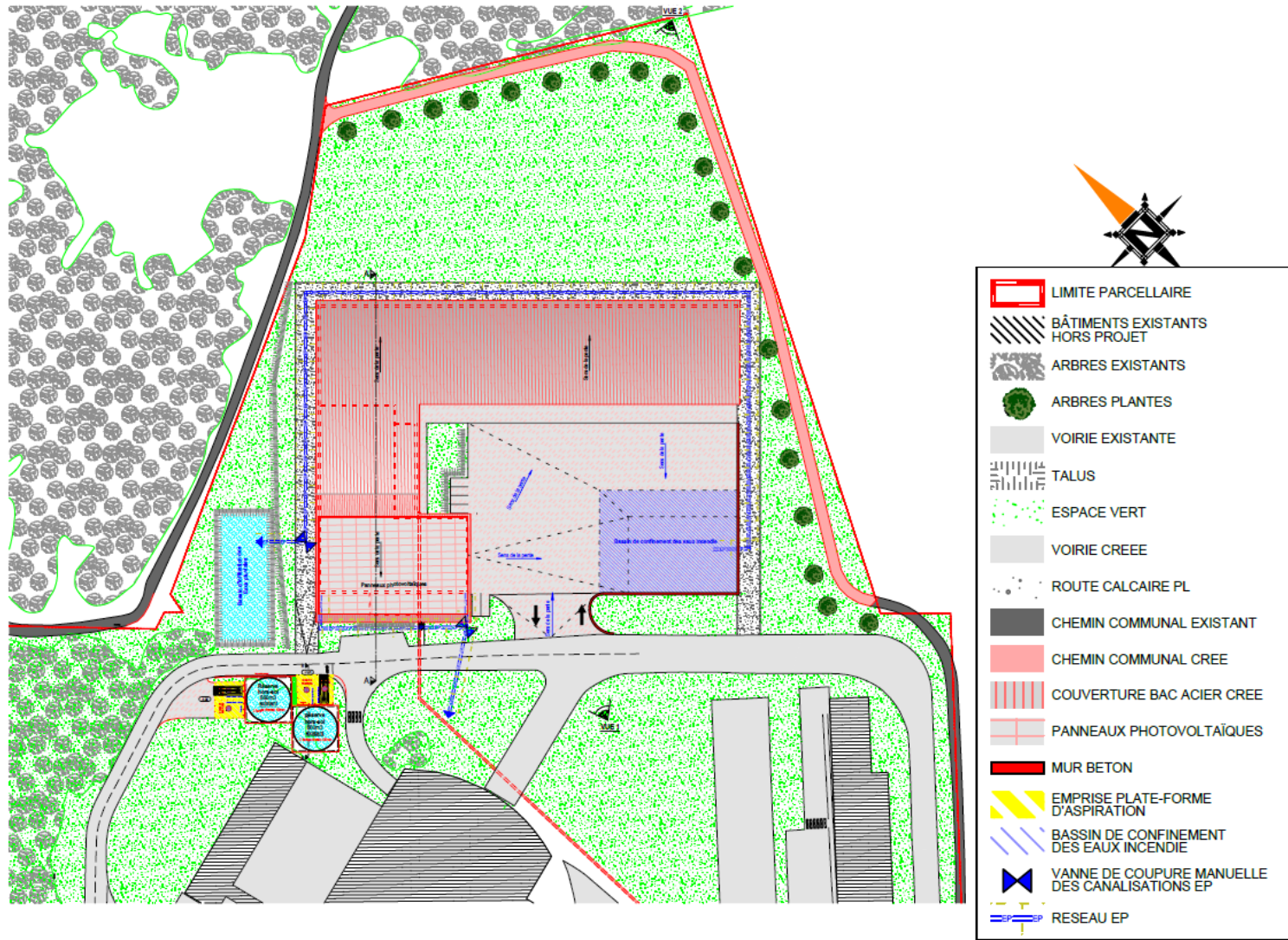
- Parcelle ZL 281 : 22 454 m<sup>2</sup>
- Parcelle ZL 282 : 1 023 m<sup>2</sup>
- Parcelle ZL 305 : environ 965 m<sup>2</sup>


### 3.3. Les plans d'architecte

Les éléments de programmation du projet sont présentés à travers les plans et coupes qui suivent.

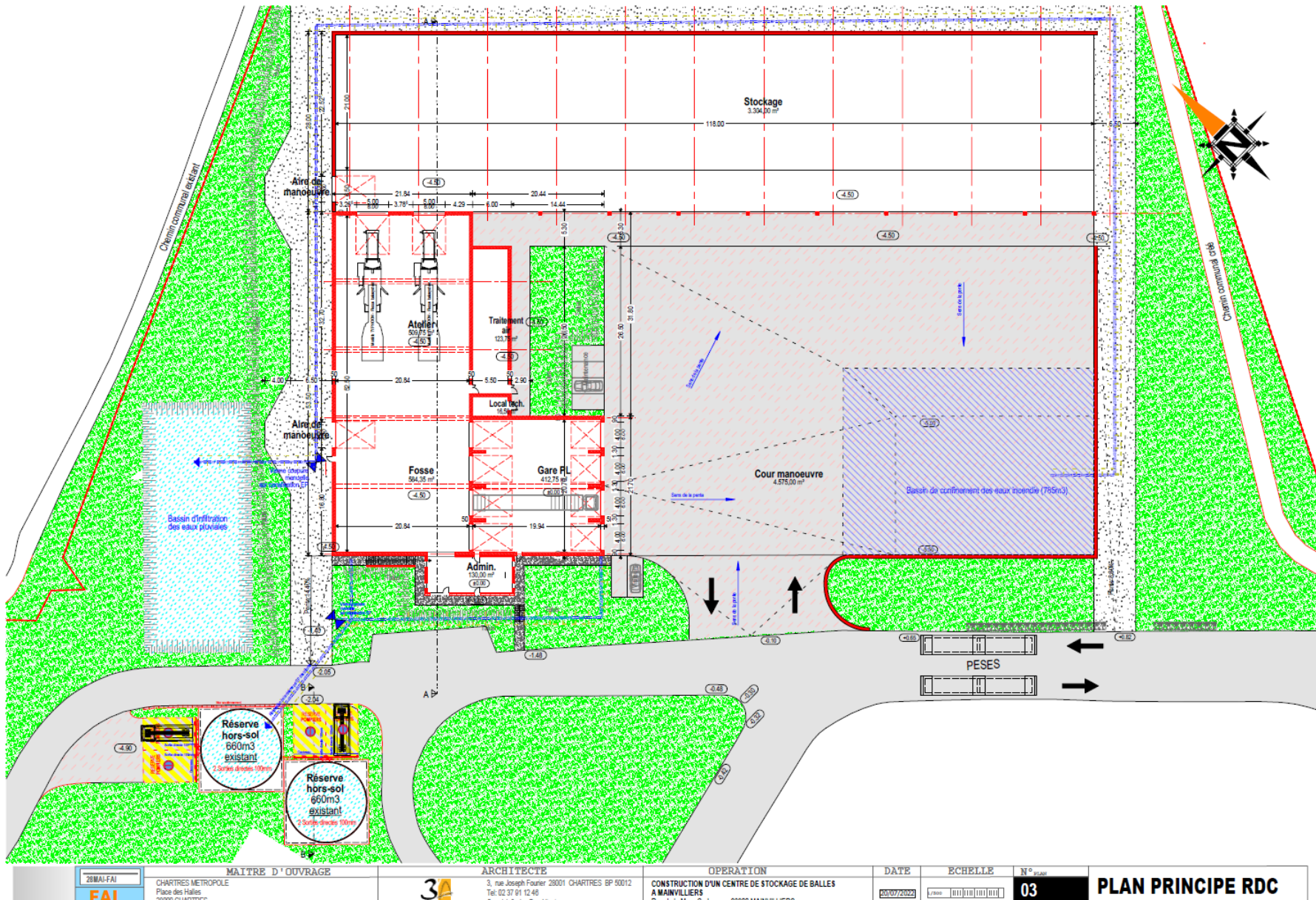
Eléments programmatiques :

- 5 086 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- Hauteur : 15m37 avec panneau photovoltaïque sur la toiture
- Reconstitution d'un chemin communal en limite Est du projet



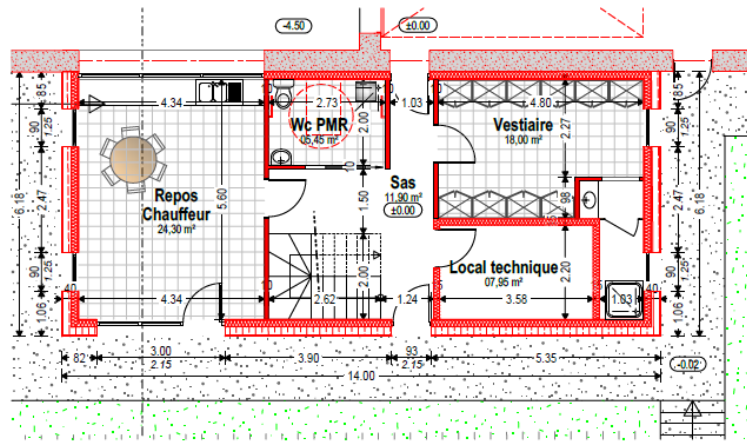
DIMA-FAI <b>FAI</b>	<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> CHARTRES MÉTROPOLE Place des Halles 28000 CHARTRES	<b>ARCHITECTES</b>  3, rue Joseph Fourier 28001 CHARTRES BP 50012 Tel: 02 37 91 12 46 Courriel: 3a-3a@architectes.org	<b>OPERATION</b> CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE BALLEES A MAINVILLIERS Rue de la Mare Carbonne - 28300 MAINVILLIERS	<b>DATE</b> 08/07/2023	<b>ECHELLE</b> 1/500	<b>NO PLAN</b> 02	<b>PLAN PRINCIPAL TOITURE</b>
------------------------	---	---	---	---------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------------



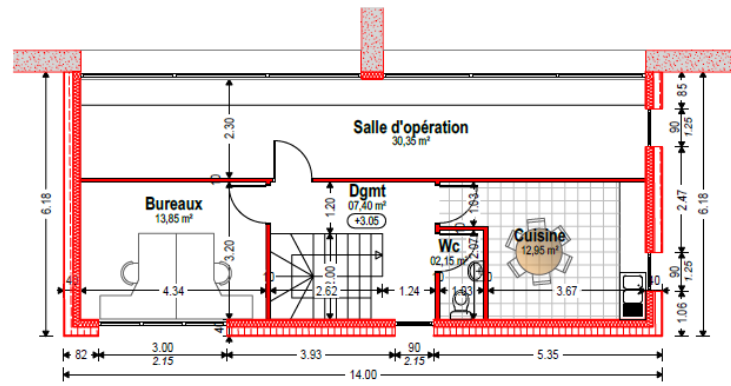


Chartres Métropole Traitement et Valorisation – Atelier TEL/Aliséa – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de Mainvilliers – Présentation du projet et justification de l’intérêt général





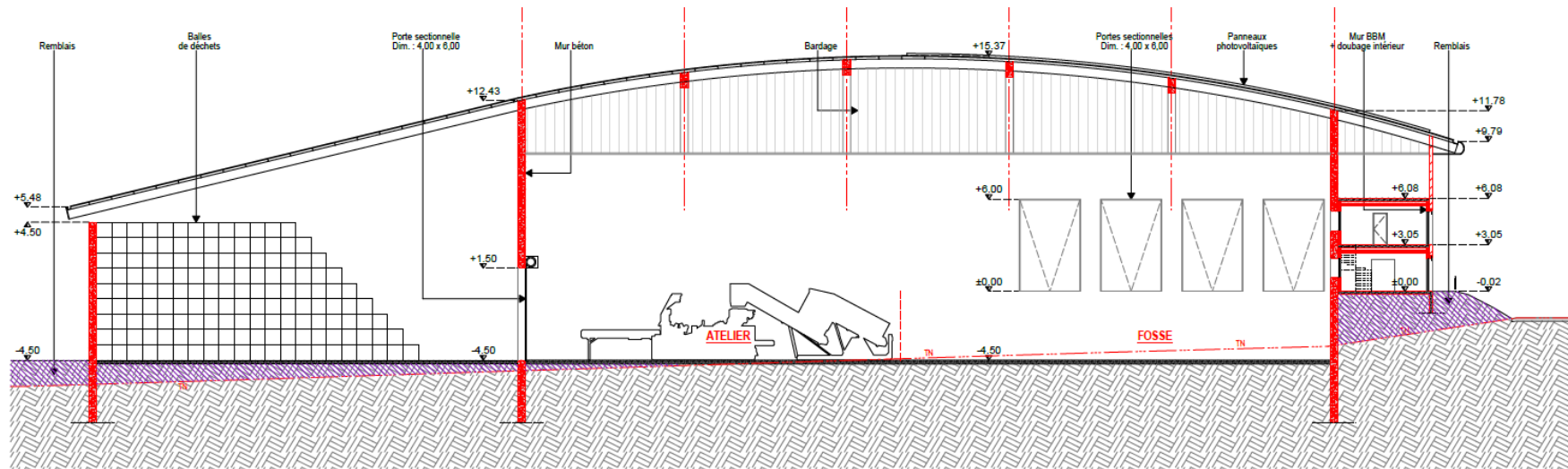
**PLAN RDC - ZONE ADMINISTRATIVE**  
Ech. : 1/100



**PLAN ETAGE - ZONE ADMINISTRATIVE**  
Ech. : 1/100

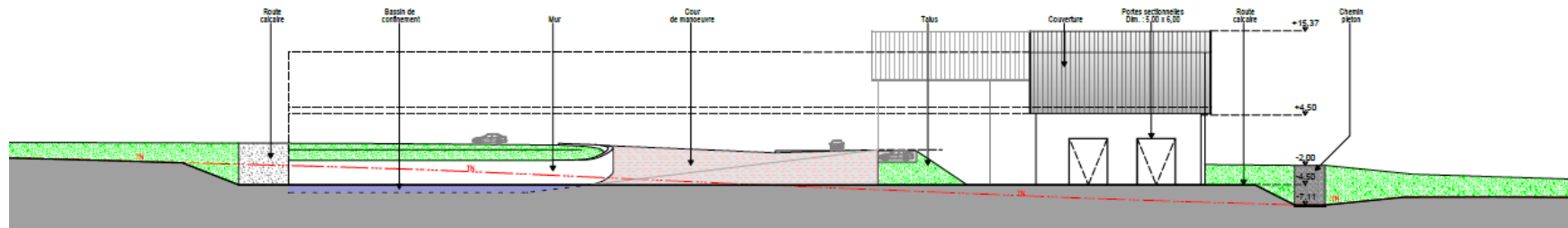
RDC	
SAS	11,90 m <sup>2</sup>
VESTIAIRE	18,00 m <sup>2</sup>
REPOS CHAUFFEUR	24,30 m <sup>2</sup>
LOCAL TECHNIQUE	07,95 m <sup>2</sup>
WC PMR	05,45 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL RDC</b>	<b>67,60 m<sup>2</sup></b>
ETAGE	
DEGAGEMENT	07,40 m <sup>2</sup>
SALLE D'OPERATION	30,35 m <sup>2</sup>
BUREAUX	13,85 m <sup>2</sup>
CUISINE	12,95 m <sup>2</sup>
WC	02,15 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL ETAGE</b>	<b>66,70 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL MAISON*</b>	<b>134,30 m<sup>2</sup></b>

\* Calcul des surfaces habitables (Loi Carrez)

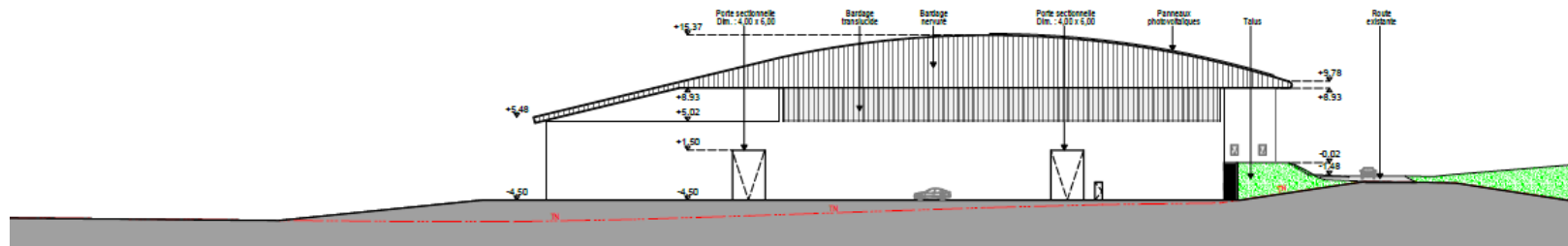


**COUPE PRINCIPLE**  
Ech. : 1/250

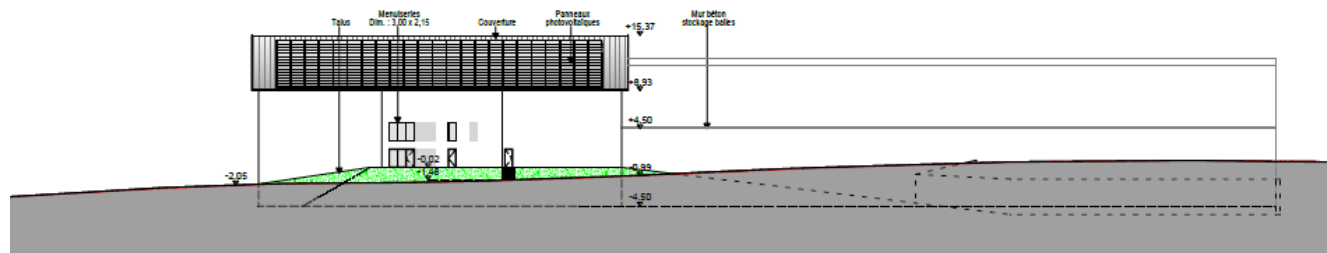
	MAÎTRE D'OUVRAGE		ARCHITECTE	OPERATION	DATE	ECHELLE	N° REGISTRE	<b>PLANS RDC/ETAGE</b> <b>COUPE PRINCIPLE</b>
	CHARTRES METROPOLE Place des Halles		3, rue Joseph Fourier 28001 CHARTRES BP 50012 Tel. 02 37 91 12 46	CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE BALLES A MAINVILLIERS	02/02/2022		<b>04</b>	



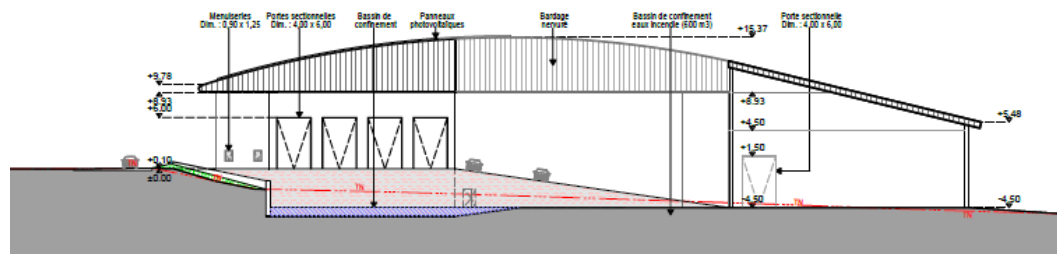
FACADE NORD-EST



FACADE NORD-OUEST

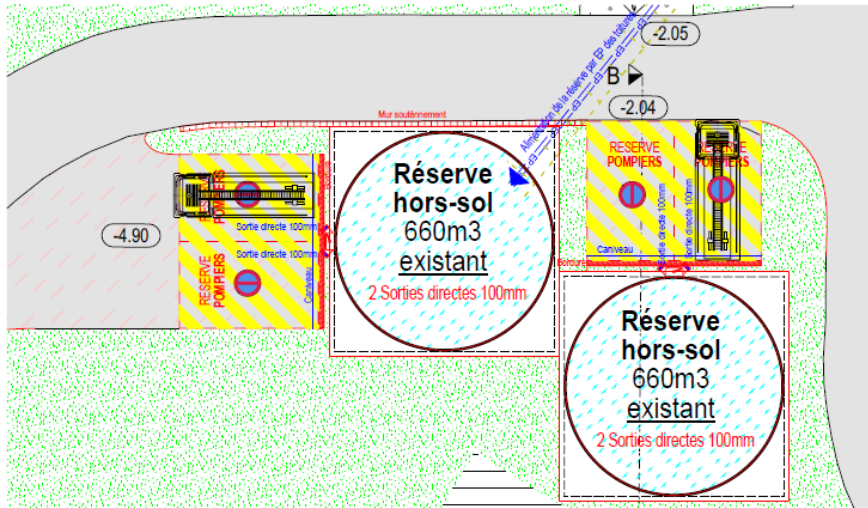


FACADE SUD-EST

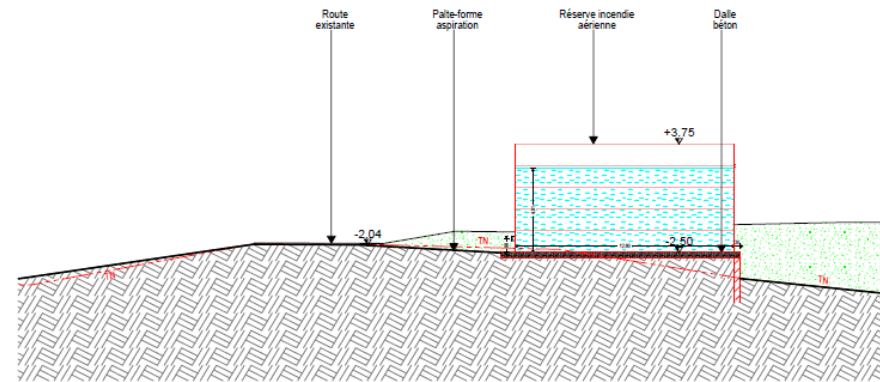


FACADE SUD-OUEST

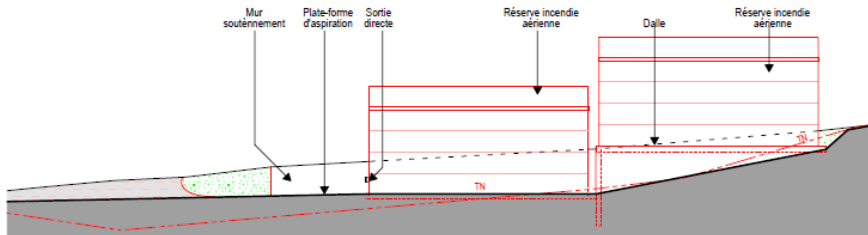
	MAÎTRE D'OUVRAGE		ARCHITECTES 3, rue Joseph Fourier 28001 CHARTRES BP 50012 Tel: 02 37 91 12 46 Courriel: 3a-jgr@architectes.org	OPERATION CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE BALLES A MAINVILLIERS Rue de la Mare Corbonne - 28000 MAINVILLIERS	DATE 06/07/2023	ECHELLE 1/500	N° de plan <b>05</b>	<b>FACADES BÂTIMENT</b>
	CHARTRES METROPOLE Place des Halles 28000 CHARTRES							



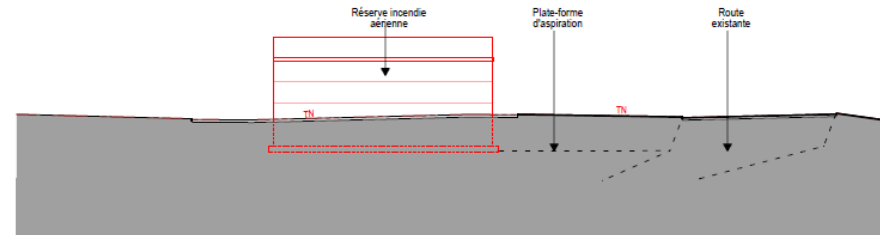
PLAN



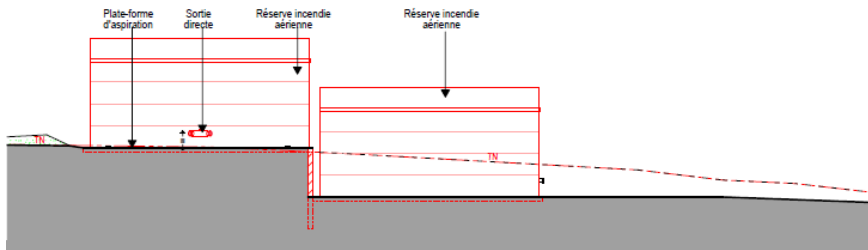
COUPE BB



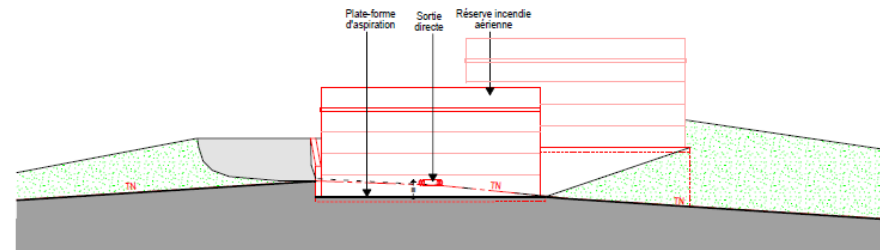
FACADE SUD-OUEST



FACADE SUD-EST



FACADE NORD-OUEST



FACADE NORD-EST

MAÎTRE D'OUVRAGE		ARCHITECTE		OPERATION		DATE	ECHELLE	N° projet	PLAN / COUPE / FACADES
28MAI-FAI	CHARTRES METROPOLE Place des Halles 36000 LAUMIERE	3	3, rue Joseph Fourier 28001 CHARTRES BP 50012 Tel: 02 37 91 12 46	CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE BALLEES A MAINVILLIERS		03/07/2009	1/200	06	RESERVES INCENDIE

## 4. Justification de l'intérêt général

L'Unité de Valorisation et de traitement des déchets a été mise en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le projet de cette nouvelle plateforme est nécessaire au fonctionnement actuel de l'UVE pour plusieurs raisons :

- La nécessité de pouvoir lisser les apports de déchets en fosse afin de pouvoir réaliser une gestion optimale de celle-ci et un mélange très homogène du déchet quel que soit la période de l'année,
- La nécessité de pouvoir répondre à des besoins de traitement de déchets des acteurs économiques du territoire de façon permanente,
- La nécessité de pouvoir répondre à des besoins de traitement de déchets ponctuels mais souvent importants sur de courtes périodes,
- La nécessité de gérer les périodes d'arrêts techniques sans avoir à rediriger les déchets du territoire vers d'autres territoires et d'autres solutions de traitement qui sont rarement des solutions de valorisation,
- La nécessité de conserver le déchet produit sur le territoire afin qu'il puisse contribuer à la fourniture d'énergie sur le territoire lors de sa valorisation,
- La nécessité de pouvoir absorber les prochains travaux de mise en conformité des installations de l'UVE qui vont engendrer des arrêts longs.

De plus, cette plateforme n'engendrera pas plus de traitement de déchets de l'agglomération, mais une gestion différenciée des apports. Les 50kt de déchets de l'agglomération et des syndicats adhérents serviront à réaliser des balles de déchets ménagers.



## 5. Justification du choix du site

Le site est localisé à proximité directe de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Les parcelles concernées sont la propriété de Chartres Métropole qui loue les terrains à un agriculteur. Elle a donc la maîtrise de son foncier.

Les parcelles sont situées en limite de matrice agricole, ainsi le projet ne viendrait pas segmenter le système agricole.

Les réseaux sont déjà existants et permettront le raccordement du site de mise en balles aux réseaux électriques et d'assainissement et à la voirie.

Le site est situé à distance des premières habitations du hameau de Seresville (+ de 600 mètres) et relativement éloigné du reste de la ville (1,7 km). Seule une ferme isolée est présente à moins de 500 mètres (390m), mais est protégée visuellement par la vallée du Couason et ses boisements.

Ce site viendrait en complément d'équipements d'intérêt collectif que sont l'UVE et de la STEP déjà présents sur le secteur.

Le site ne situe pas à l'intérieur d'un cône de vue instauré par la directive paysagère de protection des vues de la cathédrale de Chartres.

**Pour conclure, le site est localisé à un emplacement qui aura un impact minime pour les habitants et pour les agriculteurs, jouxtant l'UVE existante et complémentaire à son fonctionnement, à proximité directe des divers réseaux et sur des parcelles appartenant à Chartres Métropole.**

